

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 2 du 11 janvier 2019, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 2 du 16 janvier 2019, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 24 janvier 2019, à 20h15, à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h16 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Il observe la présence de Mme Anne Deschamps, journaliste du Quotidien Jurassien, de Mme Alizée Marchand et de M. Patrick Carpinteiro, personnes qui n'ont pas le droit de vote.

M. le président fait part de l'excuse de M. Franco Mancini, conseiller communal.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre MM. Jérôme Crelier et Marcel Gerber.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre quarante votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2018**

2. **Adopter le budget de fonctionnement 2019, et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget des investissements 2019, à financer par l'administration courante, comprenant une somme de Fr. 50'000.— pour des aménagements divers à la salle des fêtes, et un montant de Fr. 65'000.— pour l'optimisation du réseau d'eau.**

3. **Divers**

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 2018**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 15 novembre 2018, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 25 septembre 2018.

2. **Adopter le budget de fonctionnement 2019, et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget des investissements 2019, à financer par l'administration courante, comprenant une somme de Fr. 50'000.— pour des aménagements divers à la salle des fêtes, et un montant de Fr. 65'000.— pour l'optimisation du réseau d'eau.**

M. le président relève que comme les années antérieures, le Conseil communal a joué la transparence en publiant dans le dernier tout-ménage les principaux éléments du budget, et en mettant à

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

disposition de la population, au sein de l'administration, l'intégralité du document.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration, finances, AJC, SIDP, SIS », au nom des autorités, souhaite à l'assistance et aux membres de leurs familles une heureuse et belle année 2019, leur assurant qu'elles mèneront les dossiers communaux animées du même état d'esprit d'engagement et de solidarité que l'an passé.

Elaborer un budget reste un exercice délicat, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final. Néanmoins, l'élaboration d'un budget annuel est obligatoire et c'est même un outil indispensable dans la conduite des affaires courantes. Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux ceux, cependant, les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice.

Le budget 2019 a été présenté en première lecture le 13 décembre 2018, puis discuté en seconde lecture avec la commission des finances ce 8 janvier. Il prévoit des rentrées pour Fr. 6'503'000.— et des charges pour Fr. 6'480'000.--, représentant ainsi un excédent de revenu de plus de Fr. 22'000.--. Ce chiffre peut être qualifié de positif. Les rentrées fiscales sur les personnes physiques, de par l'arrivée de nouveaux habitants notamment, contribuent aux bonnes perspectives de ressources à moyen terme. Les rentrées sur les personnes morales sont en augmentation, eu égard aux années favorables dans le domaine économique. L'impôt des frontaliers stagne.

La situation des charges sociales, notamment les prestations d'assistance, préoccupe les autorités. C'est une somme de plus de Fr. 80'000.— qu'il s'agira de financer. La charge de l'enseignement connaît elle aussi une augmentation supérieure à Fr. 78'000.--. La raison principale provient de la participation demandée aux communes dans le cadre des mesures d'assainissement de la caisse de pensions de l'Etat à laquelle est affilié le monde de l'enseignement.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

La renégociation ces dernières années des taux d'intérêt de nos hypothèques permet de maîtriser le coût de l'argent avec une légère augmentation des intérêts à Fr. 115'000.--. Les amortissements prévus répondent aux critères fixés par la loi.

La Commune d'Alle bénéficie de la péréquation financière à hauteur de Fr. 192'000.— en 2019.

Dans le domaine des services, qui doivent d'autofinancer, et pour répondre à la législation fédérale et cantonale sur la problématique de l'eau, M. le maire note que nous devons augmenter deux prélèvements, le premier portant le prix de l'eau à Fr. 2.--/m³, soit une hausse de 20 cts, le second portant sur les eaux usées portant le prix à Fr. 2.--/m³ également, soit une majoration de 90 cts. Comme indiqué dans le tout-ménage invitant la population à cette assemblée, ces deux taxes permettront de répondre à la loi sur l'eau qui exige de la part des communes la création d'un fonds de réserve en vue du renouvellement des installations et des conduites. Le nombre important de réparations de notre réseau pénalise le compte de l'eau avec plus de trente interventions en 2018, traduisant la vétusté de certains tronçons, situation encore aggravée par le problème de la sécheresse faisant bouger le sous-sol. Pour finir, l'introduction du MCH2 prévu pour le 1^{er} janvier 2020, le programme comptable harmonisé, oblige à ne puiser que dans le compte de l'eau et une traçabilité des taxes et leur utilisation doivent y être montrées.

Au vu de la bonne tenue du service des déchets ménagers, il est possible de proposer une diminution de la taxe y relative.

En conclusion, M. Babey note que la politique de l'Exécutif communal consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est évidemment maintenue et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le Conseil communal et la commission des finances présentent ce soir un budget certes prudent, mais positif basé sur les chiffres des comptes 2018 qui nous sont pour l'heure connus.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2019 :

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

-	Quotité d'impôt	2,25 (deux vingt-cinq)
-	Taxe immobilière	1,40 ‰ de la valeur officielle
-	Mensuration cadastrale	0,085 ‰ de la valeur officielle
-	Taxe des chiens	Fr. 50.— par animal
-	Eau potable	Fr. 2.--/m ³ + TVA
-	Eau potable, taxe de base	Fr. 100.--/compteur
-	Exploitation des installations Intercommunales d'épuration	Fr. 2.--/m ³ + TVA
-	Epuration d'eau, taxe de base	Fr. 100.--/compteur

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

-	Ménage 1 personne	Fr. 120.—
-	Ménage 2 personnes	Fr. 135.—
-	Ménage 3 personnes	Fr. 150.—
-	Ménage 4 personnes	Fr. 170.—
-	Ménage 5 personnes et plus	Fr. 185.—

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires. Le bénéfice présumable s'élève à Fr. 22'261.--.

S'agissant de l'investissement budgétisé de Fr. 50'000.—, à financer par l'administration courante, pour des aménagements divers à la salle des fêtes, Mme Magali Marchand, conseillère communale en charge du dicastère « fête du village, vie associative, jeunesse, bâtiments communaux, PC », explique que les installations de sonorisation deviennent défectueuses. Il est par ailleurs prévu l'achat d'un vidéoprojecteur, et la pose de stores extérieures à lamelles côté ouest.

Concernant l'optimisation du réseau d'eau, M. Cyrille Gigon, conseiller communal responsable du dicastère « travaux publics, alimentation en eau, eaux usées, plan d'aménagement (PAL) », note que l'investissement de Fr. 65'000.—, à financer par l'administration courante, aura pour but l'amélioration de notre réseau et de ses installations. En référence à la missive reçue de l'Office cantonal de l'environnement, il sied de garantir et contrôler l'autofinancement

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

des constructions, la gestion de l'entretien et le renouvellement de notre réseau, pour assurer la pérennisation des infrastructures indispensables à l'ensemble des citoyennes et citoyens. En 2016, le Conseil a demandé une étude pour estimer le coût total du renouvellement des installations et du réseau. Le chiffre articulé s'élevait à quelque dix millions de francs.

Au travers d'une vidéoprojection, M. Gigon donne connaissance de graphiques comparatifs avec plusieurs communes du district concernant le prix par m³, le prix total pour 150 m³, et la taxe de base pour l'eau potable et l'eau usée. Alle se situe dans la bonne moyenne des tarifs appliqués.

M. Marcel Giulieri s'étonne de l'accroissement des tarifs, alors que le Canton refuse de mettre en vigueur la diminution de la charge fiscale qui a été décidée. L'intervenant estime qu'on diminue sans cesse le pouvoir d'achat des citoyens.

Admettant la pertinence de la remarque, M. le maire fournit diverses explications en lien avec l'autofinancement des services communaux, l'équilibre financier auquel doit tendre l'Etat.

M. Marcel Gerber, évoquant l'année de sécheresse 2018, demande si les restrictions d'eau subsistent, alors que les stations de lavage des véhicules sont en service.

MM. Gigon et Babey précisent les circonstances et que la levée totale des restrictions a été décidée et elle sera publiée dans le prochain tout-ménage.

La parole n'étant plus demandée, sans opposition, l'assemblée vote les budgets de fonctionnement et d'investissements tels qu'ils ont été présentés, avec les différentes redevances s'y rapportant.

3. Divers

M. le maire Stéphane Babey fournit quelques explications sur le projet de la plateforme de transbordement CJ sur le site Landi ArcJura à la route de Miécourt. L'inauguration de la nouvelle mairie aura lieu dans le courant de ce printemps ; il remercie les membres de la commission de rénovation pour le travail effectué. M. Babey

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

note encore que le projet de rénovation de l'école avance normalement.

Le secrétaire communal M. Raymond Julien parle de la problématique de la facturation de la redevance de radiotélévision établie par Serafe AG. Le comité de l'association jurassienne des communes (AJC) s'est indigné de la façon dont sont traités les employés communaux lors de téléphones émanant de citoyens suite aux nombreuses erreurs figurant sur les factures. Dans son communiqué de presse, l'AJC constate que la facture peut comprendre dans certains cas de nombreuses erreurs. Contrairement à ce qu'il y est indiqué « veuillez prendre contact directement avec votre contrôle des habitants », le contrôle des habitants n'est pas responsable de ces erreurs. En effet, Serafe ne s'est pas basée sur les données de l'ancienne société Billag, mais est repartie à zéro en obtenant de chaque canton un fichier qui recense toutes les personnes qui composent chaque foyer. Ce registre est établi sur la base des informations remontées par chacune des communes. C'est le traitement de ces données par l'entreprise qui n'a pas été effectué correctement. Les fichiers du registre des habitants sont à jour, et il ne sert strictement à rien de contacter les communes.

M. Jacques Bregnard constate un massacre des arbres le long du chemin entre le Buisson Galant et la route de Vendlincourt.

M. Babey note qu'un plan de taille a été mis en place pour une action de la commune la semaine prochaine. Un agriculteur est intervenu malencontreusement. L'Office cantonal de l'environnement a été contacté, et la question sera examinée lors du prochain Conseil.

Constatant l'achat de la nouvelle mairie et la vente de l'ancienne, M. Michel Roth souhaite savoir ce qu'il adviendra du terrain communal à proximité de la salle des fêtes.

M. le maire relève que le financement du projet HRS est assuré, et il s'agit présentement de trouver un exploitant. Une rencontre aura lieu au début de mois de février avec les partenaires, mais le dossier est en bonne voie.

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 24 janvier 2019

M. le président clôt les délibérations vers 21h05 en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 24 janvier 2019.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 18 mars 2019 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). Il est aussi publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.